



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

*Le Président*

**Mademoiselle Renée LIPPI**

Secrétaire générale

Syndicat F.O.

Bâtiment Pela

Nice, le 10 janvier 2007

Chère Mademoiselle,

Votre organisation syndicale a bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt de mettre à la disposition des agents du Conseil général des "chèques transports".

J'ai répondu à votre demande en proposant à mes collègues conseillers généraux l'inscription de cette mesure au budget primitif 2007, car je souhaite, depuis longtemps, encourager l'utilisation des transports en commun dans notre Département.

Toutefois il fallait une base légale ou réglementaire pour mettre en œuvre un dispositif au bénéfice des personnels départementaux.

Désormais, un décret du 22 décembre 2006 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat.

Aussi, sur ma proposition, la commission permanente du 25 janvier 2007 arrêtera les modalités d'un dispositif propre aux personnels du Conseil général des Alpes-Maritimes : les agents pourront bénéficier du remboursement à 50% des abonnements annuels et mensuels des transports en commun pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail.

Je vous prie de croire, Chère Mademoiselle, à l'assurance de mes respectueux hommages.

*Bien cordialement*

**Christian ESTROSI**

**Ministre délégué à l'aménagement du territoire**

DRH/MG/SS

B.P. n°3007 - 06201 Nice cedex 3

Téléphone 04 97 18 67 04 - Télécopie 04 97 18 60 41

Email : drh@cg06.fr